



CHÔMAGE TEMPORAIRE CORONA : PROCÉDURE SIMPLIFIÉE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Le gouvernement a décidé de prolonger la procédure simplifiée du chômage temporaire pour force majeure Corona jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. Ceci concerne tant les personnes dont le contrat est suspendu à temps plein que les personnes dont le contrat est partiellement suspendu. Peuvent également être mis en chômage temporaire corona :

- les travailleurs mis en quarantaine
- les travailleurs qui doivent s'absenter du travail pour la garde d'un enfant à la suite de la fermeture de la crèche, de l'école ou du centre d'accueil pour personnes handicapées en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du COVID-19
- les travailleurs qui ne peuvent pas travailler en raison de la garde d'un enfant parce que celui-ci est en quarantaine.

Les travailleurs concernés perçoivent une allocation correspondant à 70% de leur salaire moyen plafonné (€ 2840,04 brut/mois). En plus de cette allocation, ils perçoivent également un supplément de € 5,74/jour de chômage à charge de l'ONEm. Jusqu'à fin décembre, un précompte professionnel réduit de 15% sera déduit des prestations.

Quelle démarches devez-vous effectuer ?

Vous devez introduire une demande d'allocations via votre bureau de chômage FGTB en remplissant le formulaire C3.2 travailleur Corona uniquement si vous êtes concerné par une de ces situations ci-dessous :

- si vous n'avez encore jamais été en chômage temporaire
- vous avez déjà été en chômage temporaire, mais :
 - encore jamais auprès de votre employeur actuel ;
 - vous n'avez pas perçu d'allocations de chômage temporaire au cours des trois dernières années ;
 - vous travaillez plus ou moins d'heures par semaine depuis ce temps-là (par exemple en cas de crédit-temps) ;
 - vous avez déménagé ;

- votre numéro de compte a changé ;
- vous avez 65 ans ou plus.

Pour toute question ou plus de précisions, n'hésitez pas à contacter votre délégué ou votre section régionale SETCa.



www.setca.org

E.R. : M.DELMÉE | **SETCA-FGTB** | Rue J. Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles | 06/10/21